
Deuxième jour de la vingt-huitième Réunion
CM(28), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN EN FORMAT « 5+2 »

Les Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappelent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien en format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée dans les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne, de Milan, de Bratislava et de Tirana et invitent les parties à participer en conséquence au processus de négociation en 2022 sous la présidence polonaise de l'OSCE ;
4. Demandent instamment aux parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires et de s'employer à assurer l'application intégrale et continue de tous les accords énoncés dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, et de contribuer ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;
5. Soulignent qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre accélérée des dispositions de la décision relative au protocole du 24 avril 2018 sur la participation au trafic routier international des véhicules de Transnistrie n'exerçant pas d'activités commerciales, ainsi que d'œuvrer activement sur d'autres questions liées au transport, dans le respect de la Convention de Vienne de 1968 sur la circulation routière ;

1 Comprend des corrections apportées à la traduction de la déclaration lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 4 février 2022.

6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes concernant de nouvelles mesures de confiance, sur la base des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble de mesures Berlin-plus, et à intensifier leur dialogue et leurs efforts relatifs à la protection des droits humains et des libertés fondamentales, compte tenu de la persistance de graves préoccupations, y compris dans des cas individuels et dans des domaines touchant directement la vie quotidienne de la population locale ;

7. Saluent les échanges entre les parties dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne la fourniture de 263 000 doses de vaccins et d'autres aides à la Transnistrie, et les encouragent à poursuivre sur cette voie et à intensifier leurs échanges sur d'autres questions humanitaires en faveur des habitants des deux rives du Dniestr/Nistru ;

8. Prennent note du nombre croissant de réunions et de groupes de travail organisés entre les parties en 2021 et les invitent à continuer d'œuvrer de façon soutenue à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour ce processus : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits humains, et règlement global, y compris les questions institutionnelles et politiques ainsi que les aspects liés à la sécurité, conformément aux principes internationalement reconnus visés au paragraphe 2 ;

9. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien en format « 5+2 », seul mécanisme permettant de parvenir à un règlement global et durable, réaffirment le rôle important que joue l'OSCE à l'appui de ce processus ; notent avec inquiétude que la dernière réunion de la Conférence permanente a eu lieu en 2019 et se félicitent à cet égard de l'engagement pris par toutes les parties concernées d'organiser dès que possible une réunion axée sur les résultats dans ce format ;

10. Saluent l'approche unifiée et active des médiateurs et observateurs de l'OSCE, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine et de l'Union européenne à la Conférence permanente et les encouragent à continuer de coordonner leurs efforts et à utiliser pleinement les moyens dont ils disposent collectivement pour promouvoir les progrès dans toutes les dimensions en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.